



**CENTRE D'ÉTUDES
STRATÉGIQUES DE L'AFRIQUE**

**RENFORCER LA
COORDINATION
SÉCURITÉ-JUSTICE POUR
LUTTER CONTRE LA
CRIMINALITÉ
TRANSNATIONALE
ORGANISÉE**

PROGRAMME

**octobre-
novembre 2021**



CENTRE D'ÉTUDES STRATÉGIQUES DE L'AFRIQUE

RENFORCER LA COORDINATION SÉCURITÉ- JUSTICE POUR LUTTER CONTRE LA CRIMINALITÉ TRANSNATIONALE ORGANISÉE

19-20 octobre 2021

26-27 octobre 2021

2-3 novembre 2021

9-10 novembre 2021

PROGRAMME

Table des matières

À propos du Centre d'Etudes Stratégiques de l'Afrique.....	4
Introduction.....	5
Carte de l'Afrique	8
Semaine 1 : Renforcer la résilience à la CTO par la coordination sécurité-justice	11
Semaine 2 : Susciter la coordination interagence au niveau national pour lutter contre la CTO.....	15
Semaine 3 : Utiliser la coordination régionale et transfrontalière pour lutter contre la CTO.....	17
Semaine 4 : Faire en sorte que la coordination inclue les citoyens et les communautés.....	19

À PROPOS DU CESA

Depuis sa création en 1999, le Centre d'études stratégiques de l'Afrique sert de forum pour la recherche, les programmes universitaires et l'échange d'idées dans le but d'améliorer la sécurité des citoyens en renforçant l'efficacité et la responsabilité des institutions africaines, en soutien à la politique des Etats-Unis en Afrique.

VISION

La sécurité pour tous les Africains est assurée par des institutions efficaces et responsables devant leurs citoyens.

La réalisation de la vision d'une Afrique libérée de la violence armée organisée, garantie par des institutions africaines qui s'engagent à protéger les citoyens africains, est la motivation principale du Centre d'études stratégiques de l'Afrique. Cet objectif souligne l'engagement du Centre à contribuer à des impacts tangibles en travaillant avec nos partenaires africains - militaires et civils, gouvernements et société civile, ainsi que nationaux et régionaux. Tous ont un rôle précieux à jouer pour atténuer les facteurs complexes de conflit sur le continent aujourd'hui. La responsabilité envers les citoyens est un élément important de notre vision, car elle renforce le point de vue selon lequel, pour être efficaces, les institutions de sécurité doivent non seulement être « fortes », mais également être sensibles aux droits des citoyens et les protéger.

MISSION

Faire progresser la sécurité africaine en élargissant la compréhension, en offrant une plateforme de dialogue fiable, en établissant des partenariats durables et en catalysant des solutions stratégiques.

La mission du CESA s'articule autour de la création et la diffusion des connaissances par nos recherches, nos formations académiques, nos communications stratégiques et nos chapitres communautaires. En s'appuyant sur les expériences pratiques et les enseignements tirés des efforts de sécurité sur le continent, nous voulons parvenir à une connaissance et une analyse pertinente, qui constitueront une référence pour les professionnels et les législateurs confrontés à des défis de sécurité urgents. Nous sommes conscients que pour affronter des défis sérieux, des échanges sincères et réfléchis sont nécessaires - le Centre d'études stratégiques de l'Afrique offre des plateformes présentes et virtuelles où les partenaires peuvent échanger leurs points de vue sur les priorités et les bonnes pratiques. Ces échanges favorisent les relations qui, à leur tour, sont maintenues au fil du temps grâce aux Chapitres communautaires du Centre, aux communautés d'intérêt, aux programmes de suivi et au dialogue permanent entre les participants et le personnel. Ce dialogue, imprégné d'expériences du monde réel et d'analyses nouvelles, offre une occasion d'apprentissage continu et catalyse des actions concrètes.

MANDAT

Le CESA est une institution du Département de la Défense des Etats-Unis établie et financée par le Congrès pour l'étude des questions de sécurité relatives à l'Afrique et servant de forum pour la recherche bilatérale et multilatérale, la communication, l'échange d'idées et la formation impliquant des participants militaires et civils. (10 U.S.C 342)

Vue d'ensemble

Le démantèlement des réseaux de criminalité transnationale organisée (CTO) nécessite souvent des actions conjointes de la part des militaires, des responsables de l'application des lois et de la justice, de concert avec les communautés, les stratèges en matière de sécurité et les organismes régionaux concernés. Les responsables africains de la sécurité et de la justice peuvent donc avoir intérêt à intensifier leur apprentissage comparatif de l'éventail des efforts de coordination en cours, ainsi que des forces et faiblesses des initiatives de coordination pour la lutte contre la CTO dans différents contextes : au niveau transfrontalier, au niveau national entre les agences, et au niveau des citoyens et des communautés.

Ce programme d'études virtuel du CESA encouragera les praticiens à considérer la valeur stratégique de la coordination de la sécurité et de la justice à partir de ces trois perspectives multidimensionnelles, ainsi qu'à travers une perspective sensible au genre, à la jeunesse, et aux groupes politiquement marginalisés affectés par la CTO. En examinant l'interdépendance du travail de sécurité et de justice dans la lutte contre la CTO, les participants peuvent mieux synergiser leurs efforts pour démanteler les réseaux de CTO avec souplesse, par le biais de l'état de droit, et avec des approches d'économie politique qui abordent les facteurs de sécurité, de développement, et de gouvernance permettant la CTO. Par le biais de l'apprentissage par les pairs et du partage d'expériences, les participants à ce programme du CESA examineront les différentes manières d'élaborer des stratégies et de mettre en œuvre diverses formes de coordination dans leurs efforts pour répondre à plusieurs formes de CTO.

Objectifs du programme :

Ce séminaire virtuel de quatre semaines est conçu pour faciliter l'engagement des participants dans un apprentissage intersectoriel et interdisciplinaire par les pairs sur les implications stratégiques de la coordination entre les acteurs de la défense, de la police, et de la justice au sein du secteur de la sécurité pour lutter contre la CTO, y compris, mais sans s'y limiter, le trafic de personnes, de drogues, et d'armes ; le trafic d'êtres humains ; et les crimes liés aux ressources naturelles. Les participants examineront ces thèmes en relation avec leur propre région (Afrique centrale, de l'Est ou du Nord) ainsi que dans une perspective régionale comparative. Cela leur permettra de réfléchir collectivement aux leçons qui peuvent être tirées chez eux, dans les pays voisins, et dans d'autres régions d'Afrique. À cette fin, le programme comporte trois objectifs :

1. Comprendre l'éventail des initiatives actuelles dans les différentes régions d'Afrique pour renforcer la coordination des secteurs de la sécurité et de la justice dans la lutte contre les différentes formes de CTO.
2. Évaluer dans quelle mesure les efforts de coordination actuels s'intègrent dans les stratégies et approches régionales, nationales, et locales de lutte contre la CTO, tant en théorie qu'en pratique.
3. Comparer les expériences de coordination militaire, policière, et judiciaire en matière de lutte contre la criminalité transnationale à l'intérieur et au-delà des frontières nationales, dans des contextes conflictuels et pacifiques.

Démarche académique

En reconnaissant la diversité des défis et des opportunités dans le domaine de la lutte contre la CTO, cet atelier cherchera à tirer des leçons importantes et des pratiques saines par l'intermédiaire de :

- a) Contenu académique dans ce programme pour introduire des questions de fond sur les tendances de la CTO en termes d'acteurs criminels et de marchés criminels en Afrique centrale, de l'Est, et du Nord ; l'économie politique de la CTO et la résistance des États africains à celle-ci ; et la place de la coordination sécurité-justice dans ce cadre stratégique.
- b) Séances plénières virtuelles qui renforcent l'apprentissage par les pairs et la résolution de problèmes sur trois aspects différents de la coordination pour lutter contre la CTO : la coordination interagence au niveau national, la coordination transfrontalière et régionale, et la coordination au niveau local avec les citoyens et les communautés. Ces défis s'appliquent à différents types de CTO (traite des êtres humains, vol de ressources naturelles, trafic de drogue et d'armes, etc.)
- c) Groupes de discussion qui renforcent les objectifs d'apprentissage, en aidant les participants à échanger les leçons apprises sur la coordination et à partager des idées sur la coordination qu'ils pourraient mettre en œuvre conjointement avec des collègues au sein d'un même pays ou entre pays.

L'atelier se déroulera en anglais et en français. Le programme sera mené selon une politique stricte de non-attribution pendant les séances hebdomadaires des groupes de discussion ainsi que pendant la partie questions-réponses des séances plénières hebdomadaires. Les séances plénières seront enregistrées et mises en ligne sur le site du CESA après la clôture du programme.

Programme

Ce programme est un document éducatif destiné à présenter aux participants diverses perspectives afin de les aider à tirer pleinement parti du programme. Il donne une vue d'ensemble des objectifs académiques et des questions politiques clés liées à la lutte contre la criminalité transnationale organisée dans divers contextes africains locaux, nationaux et régionaux. Les lectures recommandées sont destinées à préparer les participants aux séances plénières virtuelles et aux groupes de discussion et doivent être lues avant les séances pour lesquelles elles sont indiquées.

Pour chaque séance hebdomadaire figurant dans le programme, nous fournissons des objectifs d'apprentissage et une introduction au thème de la séance plénière de la semaine. Nous énumérons également les questions auxquelles les participants doivent être prêts à répondre lors de la réunion du groupe de discussion qui se tiendra le lendemain de la séance plénière. Enfin, nous incluons une sélection de lectures recommandées.

L'objectif principal des lectures recommandées est d'aider à définir les enjeux et les défis de la coordination sécurité-justice dans le contexte des études, des preuves empiriques, et de la documentation politique disponibles. Nous espérons également que vous

utiliserez ces documents comme ressources après la fin du programme. Nous vous encourageons à nous faire part de vos questions et suggestions concernant le matériel et le séminaire, car cela permettra d'améliorer la qualité de nos programmes. Nous sommes tout à fait disposés à discuter de sujets spécifiques avec vous.

L'expertise et les connaissances sur ces sujets proviennent en grande partie de vous, les participants. Nous vous encourageons à partager vos expériences et vos connaissances. Le contenu du programme ne reflète pas le point de vue ou la position officielle du Département de la Défense ou du gouvernement américain.

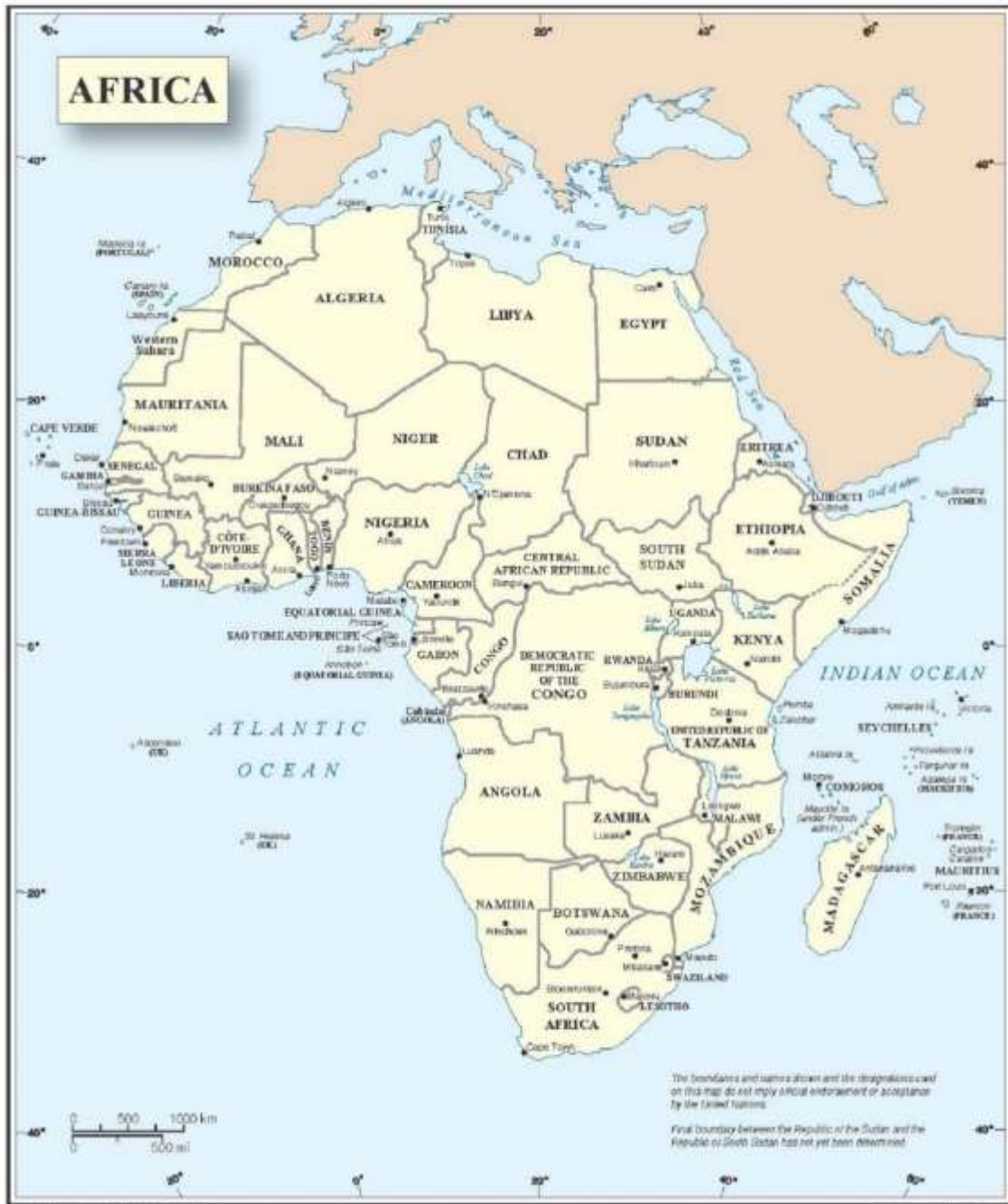
Préparation du séminaire :

Avant la première semaine du séminaire, nous vous demandons de :

1. Parcourir ce programme.
2. Passer en revue la partie du programme de la semaine 1 et lire les lectures recommandées.
3. Consacrer un peu de temps à réfléchir aux questions de discussion de la semaine 1 et aux expériences de votre travail que vous pourriez partager dans les groupes de discussion.
4. Être prêt à participer à des groupes de discussion et à apprendre des autres participants.

Avant chaque semaine suivante du séminaire, nous vous demandons de répéter ce processus.

Carte de l'Afrique



Semaine 1 : Développer la résilience à la criminalité transnationale organisée par la coordination de la sécurité et de la justice

Format : Séance plénière : mardi le 19 octobre, 12h00-13h30 GMT

Groupe de discussion : mercredi le 20 octobre, 12h00-13h30 GMT

Objectifs :

- Brosser un portrait des acteurs, des marchés et de la résistance à la CTO, sur la base des approches de l'économie politique et du document ENACT Organized Crime Index Africa 2019 (Indice du crime organisé en Afrique 2019)
- Comprendre pourquoi et comment la coordination sécurité-justice est un élément important de la résistance à la CTO des états africains, et pourquoi la coordination doit faire partie d'une stratégie plus vaste qui traitent les facteurs liés à la sécurité, le développement, et la gouvernance qui sont aux racines de la CTO
- Examiner les trois aspects stratégiques de la coordination sécurité-justice qui seront couverts par le séminaire : coordination transfrontalière, coordination interagences, approches inclusives de la coordination des citoyens et de la communauté

Contexte :

La coordination entre les secteurs de la sécurité et de la justice est une composante essentielle du renforcement de la résilience des États et des sociétés africaines face à la criminalité transnationale organisée (CTO). Bien qu'ils soient facilement négligés dans les discussions stratégiques plus larges, les mécanismes et processus de coordination sécurité-justice ont un grand potentiel pour contribuer à la résilience, définie ici comme l'amélioration de la capacité des dirigeants, des institutions, des systèmes et des citoyens à faire face à la CTO de manière adaptable, à atténuer les dommages et à réduire les vulnérabilités futures.¹ La **coordination** est le processus qui consiste à essayer de faire en sorte que les différentes parties d'un système et les diverses organisations travaillent ensemble plus efficacement.² La coordination peut être le précurseur d'une coopération efficace pour atteindre les objectifs de sécurité nationale, et lorsqu'elle est bien menée, elle peut contribuer à minimiser la concurrence et à renforcer la complémentarité entre les entités concernées. Cela peut à son tour contribuer à résoudre des problèmes à long terme qu'aucune institution ou agence ne pourrait traiter aussi bien seule.³

La coordination de la sécurité et de la justice pour lutter contre le trafic de drogues dépend également de la compréhension commune qu'ont les acteurs étatiques africains de ce qu'est le trafic de drogues. Malheureusement, il n'existe pas de définition uniforme de la criminalité organisée, mais la Convention des Nations unies sur la criminalité transnationale organisée ([Convention de Palerme](#)) - que la majorité des pays africains ont ratifiée - définit les « **groupes criminels organisés** » comme étant constitués de trois personnes ou plus, existant depuis un certain temps, qui agissent ensemble dans le but de commettre au moins un crime passible de quatre ans d'emprisonnement. Pour être considérés comme des groupes criminels organisés, les membres doivent agir ensemble pour commettre ces crimes afin d'obtenir un avantage financier ou un autre avantage matériel, que ce soit directement ou indirectement.⁴ Souvent, ces poursuites sont alimentées par le recours à la violence et/ou à la corruption.⁵ La criminalité organisée est transnationale lorsque les activités concernées dépassent les frontières politiques officielles et sont donc « planifiées, préparées, commises ou ont des conséquences importantes dans plusieurs États », conformément à la Convention de Palerme.

La compréhension de la CTO par le biais d'**une approche d'économie politique** est utile pour concevoir des réponses coordonnées qui renforcent la résilience des États et des sociétés face à la CTO. L'économie politique est « l'étude des décisions rationnelles dans le contexte des institutions politiques et économiques », qui incitent les différents acteurs à se comporter d'une certaine manière.⁶ Ainsi, les approches de l'économie politique donnent la priorité à l'identification des facteurs contextuels qui façonnent les incitations des acteurs stratégiques à prendre des décisions qui peuvent, dans l'ensemble, favoriser ou décourager les activités de CTO. De nombreux facteurs relevant des domaines de la sécurité, du développement et de la gouvernance façonnent les conditions de vie quotidiennes des personnes, ainsi que les incitations qu'elles peuvent (ou non) avoir à s'impliquer dans les parties licites et illicites de l'économie qui sont liées au trafic et à la contrebande. Parmi les plus importantes, citons la disponibilité de moyens de subsistance alternatifs à la CTO, la mesure dans laquelle les citoyens perçoivent la CTO comme une entreprise viable malgré son illégalité, le degré de légitimité de l'État, et la manière dont la transparence et la responsabilité des secteurs de la sécurité et de la justice affectent ces perceptions de la légitimité.

Un exemple de cadre d'économie politique permettant de comprendre la CTO provient de l'[Organized Crime Index Africa 2019](#) (récemment [mis à jour pour 2021](#)) par le consortium ENACT, un groupement composé d'Interpol, de l'Institute for Security Studies-Africa et de la Global Initiative against Transnational Organized Crime.⁷ Selon l'indice, la criminalité organisée est perpétrée en Afrique par **quatre acteurs criminels principaux**: les acteurs intégrés à l'État, les réseaux criminels, les acteurs étrangers, et les acteurs de type mafieux. L'une des caractéristiques les plus marquantes de la traite des êtres humains dans les pays africains est la collusion et l'interdépendance entre les acteurs étatiques et les réseaux criminels pour perpétrer la traite des êtres humains. La complicité de certains acteurs étatiques de haut niveau dans la corruption facilitant le crime organisé est documentée notamment dans le rapport de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique du *Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique*.⁸ L'indice traite également des vulnérabilités des États africains face à la CTO et suit la présence et l'intensité de dix **marchés criminels** différents: le trafic de migrants, la traite des êtres humains, le trafic d'armes, les crimes contre la flore, les crimes contre la faune, les crimes contre les ressources non renouvelables et les différents trafics de drogues (héroïne, cocaïne, cannabis, produits synthétiques). Enfin, l'indice suggère douze facteurs susceptibles d'influer sur la **résilience des États** africains face à la CTO : leadership politique et gouvernance, transparence et responsabilité du gouvernement, coopération internationale, politiques et lois nationales, capacité judiciaire, application de la loi, lutte contre le blanchiment d'argent, capacité de régulation économique, soutien aux victimes et aux témoins, prévention, participation des acteurs non étatiques à la réponse, et intégrité territoriale.⁹

La coordination entre les différentes parties du secteur de la sécurité et de la justice pour contrer la CTO a le potentiel d'influencer plusieurs des facteurs de résilience mentionnés ci-dessus. Une approche de la coordination fondée sur l'économie politique nécessitera de comprendre qui sont les différents acteurs, quels types de stratégies ils peuvent adopter en fonction des marchés criminels et des vulnérabilités des États africains, et comment les facteurs de résilience peuvent modifier les incitations des acteurs de haut niveau à poursuivre la CTO dans des endroits particuliers. L'un des problèmes, toutefois, est que les réseaux de CTO s'adaptent rapidement pour échapper aux efforts déployés par les États africains pour les détecter et les punir.¹⁰ Pour renforcer la résilience des États africains face à la CTO, les acteurs de la sécurité et de la justice devront anticiper ces possibilités d'adaptation et mettre en place des mécanismes et des pratiques permettant de réagir avec agilité à l'évolution et au comportement des réseaux de la CTO. Là encore, la coordination peut s'avérer utile. Plusieurs aspects différents sont utiles : (i) la **coordination inter-agence et interministérielle** au niveau national, à l'intérieur et à travers les

différents niveaux de la hiérarchie bureaucratique ; (ii) la **coordination transfrontalière** entre les acteurs de la sécurité et de la justice de différents pays ; et (iii) la **coordination entre l'état et la société** qui inclut un échantillon représentatif de citoyens et de communautés et qui est ancrée dans les connaissances, les perspectives et les expériences des personnes liées aux activités qualifiées de CTO. Les semaines 2 à 4 de ce séminaire couvriront chacun de ces trois aspects de la coordination.

Questions de discussion :

- Compte tenu de votre compréhension actuelle des liens entre les réponses de sécurité et de justice à la CTO, qu'espérez-vous apprendre grâce à ce séminaire ?
- Quels types d'acteurs et de marchés criminels mentionnés dans l'indice ENACT de la criminalité organisée sont les plus pertinents d'un point de vue stratégique dans votre pays ou région ?
- Quel type de travail votre pays ou votre région réalise-t-il par rapport aux douze facteurs de résilience que l'indice ENACT de la criminalité organisée met en évidence pour l'Afrique ?
- Selon vous, quels sont les principaux défis à relever pour coordonner la sécurité et la justice aux trois niveaux différents que nous examinerons dans ce séminaire : le niveau interagence, le niveau transfrontalier et le niveau du citoyen et de la communauté ?

Ressources recommandées :

1. Dr. Catherine Lena Kelly, "An Introduction to Coordination of Security and Justice Responses to Countering Transnational Organized Crime", Africa Center for Strategic Studies, <https://www.youtube.com/watch?v=gORTFAb1LLw&t=1s>.

« Coordonner les réponses de sécurité et de justice à la criminalité transnationale organisée : Une introduction » , <https://www.youtube.com/watch?v=nGeziZFwrgI>

2. Mark Shaw, "Africa's Changing Place in the Global Criminal Economy," Rapport continental ENACT 1, septembre 2017, <https://enact-africa.s3.amazonaws.com/site/uploads/2017-09-26-enact-continental-report1.pdf>

« L'évolution de la place de l'Afrique dans l'économie criminelle mondiale », Rapport continental ENACT 1, septembre 2017, <https://enactafrica.org/research/continental-reports/levolution-de-la-place-de-lafrique-dans-leconomie-criminelle-mondiale>.

3. "Executive Summary," *Organised Crime Index Africa 2019*, Global Initiative Against Transnational Organized Crime, https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2019/09/enact_report.pdf

- Pour trouver le rapport sur votre pays, consultez : Portail d'analyse des données pour l'indice de la criminalité organisée en Afrique 2019, <https://ocindex.net/>.

4. Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée et protocoles s'y rapportant, <https://www.unodc.org/documents/treaties/UNTOC/Publications/TOC%20Convention/TOCebook-e.pdf>.

Convention des Nations Unies contre la Criminalité Transnationale Organisée et Protocoles s'y rapportant,

<https://www.unodc.org/documents/treaties/UNTOC/Publications/TOC%20Convention/TOCebook-f.pdf>

Ressources supplémentaires :

Développement professionnel pour la lutte contre la criminalité transnationale organisée, série de webinaires, Centre d'études stratégiques de l'Afrique, 2020-2021,
<https://africacenter.org/programs/2020-ctoc-webinar-series/>.

Développement professionnel pour lutter contre la criminalité transnationale organisée, Série de webinaires, Centre d'Etudes Stratégiques d'Afrique, 2020-2021,
<https://africacenter.org/fr/programs/2020-ctoc-webinar-series/>

Semaine 2 : Susciter la coordination interagence au niveau national pour lutter contre la criminalité transnationale organisée

Format : Séance plénière : mardi le 26 octobre, 12h00-13h30 GMT

Groupe de discussion : mercredi le 27 octobre, 12h00-13h30 GMT

Objectifs :

- Comprendre pourquoi la coordination inter-agences au niveau national, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du secteur de la sécurité, est importante dans le cadre de la lutte contre la CTO
- Comparer et mettre en contraste les perspectives des acteurs de la défense/sécurité, du renseignement, et de la justice sur les avantages et les limites de la coordination pour lutter contre la CTO
- Identifier les éléments stratégiques, politiques et techniques clés de la coordination interagences qui ont une influence sur la résilience des États africains face à de multiples types de CTO

Contexte

Le développement de relations de travail plus solides entre les différents types d'acteurs du secteur de la sécurité, ainsi qu'entre les acteurs de la sécurité de l'État et de la justice, est un autre élément essentiel de la coordination qui peut aider à lutter contre la CTO. Certains mécanismes de coordination au niveau national pour lutter contre la CTO peuvent être **inter-agence** (rationaliser le travail des agences au sein d'un même département ou ministère), tandis que d'autres pourraient être **interministériel** (rationaliser le travail de différents départements ou ministères). Les stratégies et les politiques de mise en œuvre relatives à la CTO varieront, mais elles sont généralement susceptibles d'inclure des éléments de **coordination horizontale** entre les différents organes du gouvernement central qui répondent à la CTO, ainsi qu'une **coordination verticale** entre les responsables nationaux et infranationaux au sein des agences du secteur de la sécurité et de la justice qui sont impliquées dans la réponse à la CTO.¹¹

Parmi les exemples de mesures prises par certains pays pour améliorer la coordination nationale, citons l'adoption de dispositions permettant à la police judiciaire de se déployer conjointement avec l'armée pour lutter contre la CTO ; la création d'unités spéciales axées sur la CTO qui associent des officiers militaires, des policiers, et des gendarmes dans leurs déploiements stratégiques dans les zones frontalières ; et l'établissement de liens entre les unités judiciaires spéciales ou les points focaux du secteur de la justice et leurs homologues des branches de l'armée, de la police, et du renseignement au sein du secteur de la sécurité. Le succès des structures de coordination dépend de l'initiative du gouvernement pour faire fonctionner ces structures, ainsi que de l'engagement des individus à y participer pleinement.¹²

Lors de l'élaboration d'une stratégie de coordination pour lutter contre la CTO, les dirigeants doivent prendre en compte les aspects positifs et négatifs potentiels de celle-ci. Lorsqu'elle est bien faite, la coordination de la sécurité et de la justice se fonde sur une définition claire des rôles et des responsabilités et peut ainsi faciliter la résolution des problèmes à long terme.¹³ Cependant, trop de coordination, ou le mauvais type de coordination, peut également être préjudiciable. Un certain degré de spécialisation dans la formation et les responsabilités liées à la CTO peut être souhaitable pour des réponses rapides et efficaces de l'État ; en même temps, un certain degré de chevauchement entre les rôles et responsabilités des différentes agences et ministères pour des aspects particuliers de la réponse à la CTO peut aider à garantir que les états mettent en place une

réponse holistique et multisectorielle à la CTO. ¹⁴ Trouver un équilibre approprié dans le contexte est essentiel pour maîtriser l'art et la science de la coordination des politiques.

La coordination interagence et interministérielle est utile pour plusieurs raisons. Tout d'abord, **elle offre une marge de manœuvre substantielle et technique aux responsables africains de la sécurité et de la justice pour intégrer des approches fondées sur le développement et la gouvernance dans les efforts de lutte contre la CTO.** Selon les [recherches](#), ces « approches intégrées », qui abordent la CTO comme un problème de sécurité des citoyens, de moyens de subsistance économiques, de légitimité de l'État et de gouvernance transparente, sont plus susceptibles de déboucher sur des solutions durables. Les facteurs qui permettent la CTO sont, après tout, liés à une série de questions relevant de la compétence de multiples agences et ministères nationaux.¹⁵ Deuxièmement, la coordination inter-agences peut contribuer à **garantir que les réponses sont techniquement solides et correctement séquencées.** Par exemple, le travail des militaires, des services de renseignement, des forces de l'ordre et des procureurs pour lutter contre la criminalité transnationale est interdépendant, et le fonctionnement de la chaîne de justice pénale dépend de l'engagement commun de ces acteurs à respecter les normes de l'État de droit. Il est plus facile de dissuader la CTO par le biais du système judiciaire lorsque les militaires, les policiers, et les gendarmes qui appréhendent et traitent les suspects comprennent les normes de preuve requises pour poursuivre les auteurs présumés, ainsi que les pratiques de détention et d'enquête que la loi exige pour que les poursuites de l'état contre ces suspects soient viables. Il est plus facile de respecter ces normes lorsque les acteurs de la défense, de la sécurité et de la justice communiquent fréquemment et disposent des réseaux et des outils nécessaires pour se coordonner entre eux à toutes les étapes de ce travail.¹⁶ Sans des efforts coordonnés qui donnent des résultats rapides, équitables et visibles, les enquêtes et les poursuites de l'État contre la CTO peuvent perdre leur effet dissuasif et réduire la confiance de la population dans l'État. De même, le partage des renseignements entre les organismes de défense, d'application de la loi, et financiers qui cherchent à interdire les trafiquants et les passeurs peut accroître la précision de la détection et réduire la facilité avec laquelle les auteurs de CTO de haut niveau extraient les flux financiers illicites.

Questions de discussion :

- Les différents secteurs et agences de votre pays ont-ils des intérêts stratégiques communs dans la lutte contre la CTO ? Dans quelle mesure les préférences des acteurs de l'armée, des forces de l'ordre, du renseignement et de la justice s'alignent-elles sur cette question ?
- Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes de coordination inter-agences pour faire face à la CTO sous toutes ses formes ? Si oui, à quoi ressemblent ces mécanismes, et si non, quels types de coordination seraient les plus utiles pour lutter contre la CTO ?
- Quelles sont les forces et faiblesses actuelles de la manière dont les responsables de la sécurité et de la justice de votre pays abordent conjointement la criminalité organisée ?
- Quels sont certains des processus de coordination horizontale utilisés dans votre pays ou votre région pour répondre à la CTO ? Quels sont certains des processus de coordination verticale ? Pensez-vous que la coordination horizontale et la coordination verticale ont des coûts et des avantages similaires ou différents ?

Ressources recommandées :

1. B. Guy Peters, "The Challenge of Policy Coordination," *Policy Design and Practice* 1:1, 2018, - 1-11, <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/25741292.2018.1437946>

2. United Nations Office on Drugs and Crime, "Transnational Crime Units," West Africa Coast Initiative, <https://www.unodc.org/westandcentralafrica/en/west-africa-coast-initiative.html>
« Unités de lutte contre la criminalité transnationale organisée », Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, <https://www.unodc.org/westandcentralafrica/fr/west-africa-coast-initiative.html>.
3. Gaisekaangwe Ace Peke, Biola Shotunde and Serigne Assane Dramé, "Fostering National-Level Interagency Coordination to Counter Transnational Organized Crime", 16 février 2021, https://www.youtube.com/watch?v=sKWTofjoXds&feature=emb_title.
« Susciter la coordination interagence au niveau national pour lutter contre la criminalité transnationale organisée, » Vidéo, Centre d'Etudes Stratégiques d'Afrique, 16 février 2021, <https://www.youtube.com/watch?v=07Pfkikzka0>
4. Matt Herbert, "Better Policing Can Help Combat Human Trafficking", ISS Afrique, 1er août 2018, <https://issafrica.org/iss-today/better-policing-can-help-combat-human-trafficking>.

Semaine 3 : Utiliser la coordination régionale et transfrontalière pour lutter contre la criminalité transnationale organisée

Format : Séance plénière : mardi le 2 novembre, 12h00-13h30 GMT

Groupes de discussion : mercredi le 3 mars, 12h00 - 13h30 GMT

Objectifs :

- Comprendre pourquoi la coordination régionale et transfrontalière est importante pour lutter contre la CTO, et comment elle affecte la résilience de l'état face aux acteurs et aux marchés de la CTO en Afrique centrale, de l'Est et du Nord
- Évaluer les forces et les faiblesses actuelles d'une telle coordination, que ce soit entre pays voisins ou au niveau des Communautés Economiques Régionales
- Identifier les éléments stratégiques, politiques et techniques clés de la coordination transfrontalière qui ont une influence sur la résilience des états africains envers de multiples types de CTO

Contexte

La CTO est une menace qui ignore les frontières politiques et les juridictions légales. Elle implique fréquemment des réseaux criminels qui traversent les frontières politiques officielles et qui concernent plusieurs gouvernements nationaux. C'est pourquoi une coordination transfrontalière entre les armées, la police et le gendarmerie, et les systèmes judiciaires des différents pays est souhaitable. Les auteurs de CTO travaillent ensemble pour exploiter les différences économiques et politiques transfrontalières, qui alimentent les marchés illicites à l'origine du trafic, du braconnage, et de la contrebande. Les réseaux criminels adoptent une approche pragmatique pour réaliser des profits, s'adaptant aux conditions locales et passant d'un marché ou d'un lieu à l'autre selon les besoins. Lorsqu'elle est bien menée, la coordination peut aider les états africains à mobiliser des ressources de manière à minimiser la concurrence et à renforcer la complémentarité des institutions de sécurité et de justice des différents pays. La coordination peut également aider ces pays à devenir plus rapides et plus agiles dans la lutte contre les acteurs criminels, qui profitent des états qui sont lents à réagir collectivement.

La coordination transfrontalière prend de nombreuses formes. Les **communautés économiques régionales (CER)** comme la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) sont à l'origine de certains types de coordination ; dans certains cas, il existe des politiques et des plans régionaux visant à lutter contre la CTO dans son ensemble ou sous des formes particulières. Les CER peuvent également être un moyen de créer des plans d'action régionaux et d'harmoniser les législations nationales afin de faciliter l'assistance juridique mutuelle et l'extradition. La **coordination bilatérale** entre les états qui partagent des frontières est également essentielle, car bon nombre des acteurs étrangers qui perpétuent la criminalité transnationale dans les pays africains sont des citoyens d'États contigus. Des mécanismes de **coordination interrégionaux et continentaux** ont également été mis en place pour lutter contre la CTO et ont le potentiel de façonner la manière dont les acteurs étatiques africains travaillent avec les organisations internationales et les donateurs sur la réponse à la CTO.

Certaines initiatives dans ces domaines sont déjà en cours en Afrique centrale, de l'Est, et du Nord, ainsi qu'à un niveau continental plus large. AFRIPOL, l'institution de l'Union africaine pour la coopération policière, a été créée pour « faciliter la prévention, la détection et l'investigation de la criminalité transnationale organisée en coordination avec les institutions policières nationales,

régionales et internationales ».17 Le Comité des chefs de police d'Afrique de l'Est (EAPCCO) et le Comité des chefs de police d'Afrique centrale (CAPCCO) travaillent également fréquemment au sein des communautés économiques régionales et avec des organisations internationales telles qu'Interpol et l'ONUUDC afin de favoriser des réponses coordonnées à la criminalité transfrontalière. Des entités telles que le Réseau de leadership des femmes africaines (AWLN) pourraient également façonner de manière significative la stratégie et la politique en matière de CTO. En outre, il existe une possibilité de coopération interrégionale. Par exemple, la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), la Commission du Golfe de Guinée (CGG), et la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont fait des progrès en matière de coordination interrégionale dans le domaine maritime grâce à la mise en œuvre du code de conduite de Lomé visant à réduire la piraterie, le vol de ressources naturelles et la pêche INN.18 Du côté judiciaire, des mécanismes tels que le Réseau de coopération judiciaire des Grands Lacs (GLJC) sont conçus pour aider les autorités centrales à aborder la coopération judiciaire internationale en matière pénale et pour faciliter une action conjointe plus rapide, même en l'absence d'accords formalisés d'entraide judiciaire.19 Au niveau des relations de voisinage, certains pays, comme le Rwanda et la Tanzanie, ont envisagé de signer des protocoles d'accord pour faciliter la coordination ; d'autres, comme la RDC, organisent des commissions permanentes conjointes entre les ministres de la défense, de la sécurité, de la justice et autres des pays voisins pour discuter des questions prioritaires.20 Dans certains endroits, comme les zones frontalières de la Libye et de la Tunisie, des groupes ad hoc de la société civile et des fonctionnaires locaux ont conclu des accords plus informels concernant le commerce illicite.21

Dans l'ensemble, la coordination transfrontalière peut consister à renforcer l'assistance juridique mutuelle ou le partage de renseignements entre les pays afin de faciliter les enquêtes et les poursuites, à effectuer des patrouilles conjointes ou des missions d'affaires civiles dans les régions frontalières touchées par la traite des êtres humains, ou à améliorer les communications entre les agences douanières des différents pays afin de détecter les transbordements illégaux. Elle pourrait également concerner les moyens de subsistance alternatifs, le renforcement de la légitimité de l'état et les besoins de gouvernance locale dans les communautés frontalières, où des personnes partageant les mêmes liens culturels, linguistiques, ethniques ou économiques peuvent être dispersées au-delà des frontières politiques nationales. Ces réseaux sociaux transnationaux peuvent faciliter la coordination de la réponse à la CTO, notamment dans le cadre de programmes de gestion intégrée des frontières qui adoptent des approches multisectorielles de la prévention et prennent en compte les connaissances, les expériences, et les perspectives d'une diversité de citoyens, indépendamment de leur sexe, de leur âge, de leur appartenance ethnique, et de leur statut politique ou économique.22

Questions de discussion :

- Dans quelle mesure votre pays travaille-t-il avec les pays voisins pour lutter contre la CTO ? Avec les CER (comme la CEEAC, la CAE, la CEN-SAD, l'IGAD) ? Avec l'UA et l'Interpol ?
- Quels sont les défis actuels auxquels votre pays est confronté en matière de coordination transfrontalière pour lutter contre la CTO ? Y a-t-il des exemples de leçons apprises ou de succès et de défis que vous pouvez partager, ou des idées sur la façon de surmonter les défis ?
- Quels types de rôles de coordination du secteur de la sécurité et de la justice avez-vous, ou vos pairs, entrepris pour contrer la CTO ? Quels sont les aspects de la coordination transfrontalière qui doivent être renforcés ?

Ressources recommandées :

1. African Union, “Communique of the 845th Peace and Security Council Meeting on Organized Transnational Crime, Peace, and Security in Africa,” May 22, 2019, <https://www.peaceau.org/en/article/communique-of-the-845th-psc-meeting-on-organized-transnational-crime-peace-and-security-in-africa>

Union africaine, « Communiqué du 845^{ème} réunion sur la criminalité transnationale organisée, la paix, et la sécurité en Afrique, » 22 mai 2019, <https://www.peaceau.org/uploads/cps-.com.criminality-.trans.org.ps.-afrique.25-4-2019.pdf>
2. “Illicit Flows of Money and Assets”, dans *Overview of Serious and Organized Crime in Africa*, ENACT Analytical Report, 29 octobre 2018, pp. 33-34, <https://enactafrica.org/research/analytical-reports/interpol-overview-of-serious-and-organised-crime-in-africa-2018>.

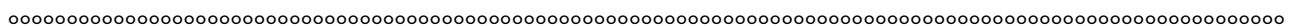
« Flux illicites de fonds », dans *Évaluation stratégique de la criminalité organisée en Afrique 2018*, pp. 44-45, ENACT Rapport analytique, 29 octobre 2018, pp. 44-45, <https://enactafrica.org/research/analytical-reports/evaluation-strategique-de-la-criminalite-organisee-en-afrique-2018>.
3. Simone Haysom, Peter Gastrow et Mark Shaw, “Tackling heroin trafficking on the East African coast”, ENACT Policy Brief, juin 2018, <https://enact-africa.s3.amazonaws.com/site/uploads/2018-07-02-tackling-heroin-trafficking-policy-brief.pdf>.
4. United Nations Environmental Program, “Strengthening Legal Frameworks for the Licit and Illicit Trade in Wildlife and Forest Products,” 2019, <https://www.unep.org/resources/publication/strengthening-legal-frameworks-licit-and-illicit-trade-wildlife-and-forest>

« Renforcement des cadres juridiques liés au commerce licite et illicite des espèces sauvages et des produits forestiers : leçons tirées des secteurs de la gestion des ressources naturelles, de la réglementation du commerce et de la justice, » 2019, <https://www.unep.org/resources/publication/strengthening-legal-frameworks-licit-and-illicit-trade-wildlife-and-forest>.
5. Matt Herbert, “Securing and Stabilising Borders in North and West Africa”, ISS Africa Policy Brief, 18 décembre 2020, <https://issafrica.s3.amazonaws.com/site/uploads/pb155.pdf>.

Ressources supplémentaires :

Abdourahmane Dieng et Martin Ewi, « [Using Regional and Cross-Border Coordination to Counter Transnational Organized Crime](#) » (Afrique occidentale et australe), vidéo, Centre d'études stratégiques de l'Afrique, 8 février 2021.

« [Mettre à profit la coordination régionale et transfrontalière pour lutter contre la criminalité transnationale organisée](#) » (Afrique de l'Ouest et australe), Vidéo, Centre d'Etudes Stratégiques d'Afrique, 23 février 2021.



United Nations, “The Great Lakes Judicial Cooperation Network,” Bureau for the Special Envoy of the Great Lakes,

https://ungreatlakes.unmissions.org/sites/default/files/great_lakes_judicial_cooperation_network_flyer_english_0.pdf

« Le Réseau de Coopération Judiciaire pour la Région des Grands Lacs », Bureau de l'Envoyé Spécial pour les Grands Lacs,

https://ungreatlakes.unmissions.org/sites/default/files/great_lakes_judicial_cooperation_network_flyer_french.pdf.

Semaine 4 : Rendre la coordination inclusive des citoyens et des communautés

Format : Séance plénière : mardi le 9 novembre, 12h00-13h30 GMT

Groupe de discussion : mercredi le 10 novembre, 12h00-13h30 GMT

Objectifs :

- Etudier comment les dimensions de sécurité, de développement, et de gouvernance modèlent la manière dont la CTO affecte les citoyens (y compris en fonction du sexe, de la jeunesse, et d'autres distinctions identitaires saillantes)
- Analyser comment les relations des communautés et des citoyens avec les acteurs étatiques de la sécurité et de la justice affectent leur confiance en ceux-ci et donnent forme à la coordination locale de la lutte contre la CTO
- Analyser les conditions préalables pour rendre efficace la coordination sécurité-justice, en particulier les éléments fondamentaux de l'état de droit qui sont souvent négligés
- Identifier des diverses approches de coordination de la lutte contre la CTO basées sur les communautés et les citoyens, en comparant les efforts dans les communautés frontalières rurales et dans les centres urbains

Contexte :

Lorsqu'ils coordonnent les efforts de lutte contre la CTO, les responsables politiques et les fonctionnaires africains sont les mieux placés pour renforcer la résistance de la société à la CTO en prenant des mesures visant à améliorer la sécurité des citoyens plutôt que celle de l'état ou du régime. La lutte contre la criminalité transnationale par le biais d'une coordination axée sur les citoyens exige de renforcer la capacité des différentes entités étatiques à agir en tenant compte de la vie quotidienne, des réalités, des expériences, des problèmes, et des besoins des gens. Les acteurs de la sécurité et de la justice, ainsi que les décideurs en matière de CTO, doivent s'intéresser aux facteurs sous-jacents qui rendent certains citoyens susceptibles de s'immiscer dans la CTO, ou qui ancrent leurs communautés dans des réseaux économiques et politiques liés à la CTO. Les moyens de subsistance locaux alternatifs, la légitimité perçue du commerce illicite, et les niveaux de confiance populaire dans l'état ne sont que quelques-uns des facteurs qui façonnent les incitations et les perspectives des différents acteurs locaux en ce qui concerne la CTO et les réponses de l'état à cet égard.²³ Il est nécessaire d'exploiter l'expertise sur ces questions - y compris celle des femmes, des jeunes, et des groupes marginalisés - pour s'attaquer à l'ensemble des facteurs de sécurité, de développement, et de gouvernance qui sont à l'origine de la CTO.

Afin de rendre la coordination inclusive des communautés et des citoyens, les acteurs étatiques de la sécurité et de la justice peuvent s'assurer qu'une grande variété de points de vue de la communauté et des citoyens sur la CTO sont inclus dans les dialogues et les consultations organisés pour façonner la nature de la réponse de l'état. Dans l'idéal, les résidents, les citoyens, et les dirigeants communautaires participeront aux consultations sur les politiques et les stratégies afin que les résultats de ces processus permettent de hiérarchiser efficacement les vulnérabilités, les risques et les menaces qui sont importants pour un large éventail de citoyens et de communautés. Cependant, même au sein de communautés spécifiques, des personnes de sexe, de religion, d'âge, et de milieu socio-économique différents peuvent vivre et percevoir la CTO différemment, et peuvent subir des conséquences politiques et économiques différentes des efforts de l'état et de la société de lutter contre la CTO. Il est également essentiel de tenir compte de ces différences lors de la consultation, de la planification, et de la mise en œuvre ; pour que la coordination interagences transfrontalière et nationale fonctionne bien au niveau local, une diversité de parties prenantes communautaires doit soutenir les efforts en question.

Les approches centrées sur les personnes pour aborder la CTO vont toutefois bien au-delà des processus de stratégie nationale inclusives. Les approches centrées sur les personnes impliquent souvent que les parties prenantes locales elles-mêmes prennent l'initiative de concevoir des moyens de traiter la question de la CTO de manière à atténuer les différents types de préjudices que la CTO peut infliger aux états et aux sociétés. Au niveau local, les acteurs non étatiques se sont tournés vers une variété de mécanismes locaux de résolution des conflits, de création de moyens de subsistance, de plaidoyer civique, et de fourniture de sécurité pour faire face à différentes formes de CTO, à la fois entre eux et en partenariat avec des organisations étatiques et internationales.²⁴ En particulier lorsqu'une série de parties prenantes locales soutiennent de telles initiatives, elles doivent être prises au sérieux dans la planification et les efforts stratégiques.

Enfin, la collusion des acteurs étatiques avec les réseaux criminels étant une forme courante de criminalité organisée en Afrique, les réponses politiques à la CTO doivent également provenir d'acteurs non étatiques, notamment de la société civile. Donner à la société civile les moyens d'exercer un contrôle indépendant de l'État peut contribuer à lutter contre la corruption du gouvernement et à promouvoir la transparence et la responsabilité de l'État envers les citoyens. Les acteurs de la sécurité et de la justice peuvent apporter leur aide en aidant leurs pairs à comprendre l'importance des institutions de contrôle, et en plaidant autant que possible en faveur de réformes pertinentes. Ils peuvent également y contribuer en établissant des relations de confiance et de respect des droits avec les civils dans le cadre de leur travail de lutte contre la CTO.

Questions de discussion :

- Quels aspects du développement et de la gouvernance les acteurs de la sécurité et de la justice doivent-ils prendre en compte lorsqu'ils cherchent à se coordonner avec les citoyens, les communautés, et la société civile pour faire face à la CTO ? (Par exemple, quelle est la pertinence de facteurs tels que les moyens de subsistance alternatifs, la légitimité de l'état, la transparence, et la responsabilité des secteurs de la sécurité et de la justice vis-à-vis des citoyens).
- Que pensent les dirigeants communautaires et les groupes de la société civile de votre région des efforts déployés par l'état en matière de sécurité et de justice pour lutter contre la CTO ? Les perspectives diffèrent-elles selon le sexe, l'âge, la religion, l'origine ethnique, ou tout autre aspect de l'identité ?
- Comment les acteurs de la sécurité et de la justice peuvent-ils forger des relations de confiance et de collaboration avec les citoyens des communautés touchées par la CTO ?
- Que peut-on faire pour assurer l'inclusion significative des citoyens dans le développement de la stratégie, la coordination et l'élaboration des politiques en matière de CTO, ainsi qu'un contrôle efficace de la mise en œuvre par la société civile ?

Ressources recommandées :

1. Augustin Loada & Ornella Moderan, "Why Should Civil Society Contribute to Addressing Security Issues?" in *Tool 6: Civil Society Involvement in Security Sector Reform and Governance*, DCAF, 2015, pp. 21-28, https://dcaf.ch/sites/default/files/publications/documents/SSR_toolkit-T6-EN-FINAL.pdf

« Pourquoi la société civile doit-elle contribuer à la gestion des questions de sécurité ? » dans *Outil 6 : Le rôle de la société civile dans la réforme et la gouvernance du secteur de la sécurité*, Centre de Contrôle démocratique des forces armées, 2015, pp. 23-30,

https://dcaf.ch/sites/default/files/publications/documents/SSR_toolkit-T6-EN-FINAL.pdf.

2. Catherine Lena Kelly, "Justice and Rule of Law Key to African Security", Africa Center for Strategic Studies, 25 mai 2021, <https://africacenter.org/spotlight/justice-and-rule-of-law-key-to-african-security/>.

« La justice et l'état de droit : pierres angulaires de la sécurité en Afrique », Centre d'Etudes Stratégiques d'Afrique, 25 mai 2021, <https://africacenter.org/fr/spotlight/la-justice-et-letat-de-droit-pierres-angulaires-de-la-securite-en-afrique/>.

3. Dominic Naish, "Security and Conflict Management in the African Borderlands: A People-Centered Approach," ACCORD, September 2017, <https://www.accord.org.za/conflict-trends/security-conflict-management-african-borderlands/>

4. Dalia Ghanem, "Algeria's Borderlands : A Country Unto Themselves", Centre Carnegie du Moyen-Orient, 27 mai 2020, <https://carnegie-mec.org/2020/05/27/algeria-s-borderlands-country-unto-themselves-pub-81881>.

5. Kristof Titeca, "Local links across Africa provide key clues to fighting the illegal ivory trade", *The Conversation*, 3 mai 2018, <https://theconversation.com/local-links-across-africa-provide-key-clues-to-fighting-the-illegal-ivory-trade-95593>.

Ressources supplémentaires :

Martha Mutisi et Kemi Okenyodo, « [Making Coordination Inclusive of Citizens and Communities](#), » (Afrique de l'Ouest/Sud), Vidéo, Centre d'études stratégiques de l'Afrique, 3 mars 2021.

« [Faire en sorte que la coordination inclue les citoyens et les communautés](#), » (Afrique de l'Ouest et australe), Vidéo, Centre d'Etudes Stratégiques d'Afrique, 3 mars 2021.

Charles Goredema and Marcel Baglo, "[Facilitating Security and Justice Coordination in Urban and Rural Areas](#)," (West and Southern Africa), Video, Africa Center for Strategic Studies, February 23, 2021.

« [Faciliter la coordination sécurité et justice dans les zones urbaines et rurales](#), » (Afrique de l'Ouest et australe), Vidéo, Centre d'Etudes Stratégiques d'Afrique, 23 février 2021.

Jessica Graham, "Can Women Rangers Help Decrease Corruption Rates?" Targeting Natural Resources Corruption blog, World Wildlife Foundation, April 2021, <https://www.worldwildlife.org/pages/tnrc-blog-can-women-rangers-help-decrease-corruption-rates>

¹ US Agency for International Development, « Building Resilience to Recurrent Crisis : USAID Policy and Program Guidance », 2012, p.5, https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1866/Policy%20%26%20Program%20Guidance%20-%20Building%20Resilience%20to%20Recurrent%20Crisis_Dec%202012.pdf.

² B. Guy Peters, “The Challenge of Policy Coordination,” *Policy Design and Practice* 1:1, 2018, 1-11, <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/25741292.2018.1437946>

³ Peters, *op.cit.*; Leilani DeWitt & Bob Dillinger, “Whole-of-Government Teaming Through Collaborative Construction : NRO/NSA Synergy”, *InterAgency Journal* 6:3, été 2015, 32-38.

⁴ Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée et protocoles s'y rapportant, <https://www.unodc.org/documents/treaties/UNTOC/Publications/TOC%20Convention/TOCebook-e.pdf>.

⁵ Mark Shaw, “Africa’s Changing Place in the Global Criminal Economy,” Rapport continental ENACT 1, septembre 2017, p. 4.

⁶ Allan Drazen, *Political Economy in Macroeconomics* (Princeton University Press, 2000), p. 4, citant James Alt & Kenneth Shepsle, eds. *Perspectives on Political Economy* (Cambridge University Press, 1990).

⁷ Global Initiative Against Transnational Organized Crime, *ENACT Global Organized Crime Index 2021*, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2021/09/GITOC-Global-Organized-Crime-Index-2021.pdf> ;

Global Initiative Against Transnational Organized Crime, ENACT Organized Crime Index Africa 2019, <https://enact-africa.s3.amazonaws.com/site/uploads/2019-09-24-oc-index-2019.pdf>

⁸ United Nations Economic Commission for Africa, “Illicit Financial Flows: Report of the High Level Panel on Illicit Financial Flows from Africa,” 2015, <https://repository.uneca.org/ds2/stream/?#/documents/0ca955c2-2e56-5120-a605-9e8a7566c7d3/page/1>, p. 43.

⁹ *Organised Crime Index Africa 2019*, Consortium ENACT (Interpol, Institute for Security Studies - Africa, Global Initiative Against Transnational Organized Crime, https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2019/09/enact_report.pdf)

¹⁰ Stephen Ellis & Mark Shaw, “Does Organized Crime Exist in Africa ?” *African Affairs* 114:457, octobre 2015, <https://core.ac.uk/download/pdf/43502813.pdf>, p. 511.

¹¹ United Nations Security Sector Reform Task Force, “SSR Integrated Technical Guidance Notes: Transnational Organized Crime and Security Sector Reform,” 2016, https://www.unodc.org/documents/organized-crime/SSR_TOC_ITGN_2016_WEB.pdf; “Vertical Coordination,” Inclusive Policy Lab, United Nations Economic, Social, and Cultural Organization, <https://en.unesco.org/inclusivepolicylab/policy-marker-social-inclusion-inclusive-policies/vertical-coordination#a-3>

¹² Peters, *op.cit.*, p.6.

¹³ DeWitt & Dillinger, *op.cit.*

¹⁴ Peters, *op.cit.*, pp. 8-9.

¹⁵ Mardi Reitano, Lucia Bird Ruiz-Benitez de Lugo & Sasha Jespersen, eds. *Militarised Responses to Transnational Organised Crime : The War on Crime*, Londres : Palgrave Macmillan, 2016.

¹⁶ Junko Nozawa & Melissa Lefas and Hassane Djibo, “Coordination Between Military Action and the Judiciary” and “The Experience of Niger in Military and Judicial Cooperation” in *When the Dust Settles: Judicial Responses to Terrorism in the Sahel*, Global Center on Cooperative Security, October 2018, <https://www.globalcenter.org/wp-content/uploads/2018/10/GC-2018-Oct-Dust-Settles-Judicial-Terrorism-Sahel.pdf>

¹⁷ Statut d'AFRIPOL, article 3.

¹⁸ Ian Ralby, “Cooperative Security to Counter Cooperative Criminals”, *DefenceIQ*, 21 mars 2017, <https://www.defenceiq.com/naval-maritime-defence/articles/cooperative-security-to-counter-cooperative>.

¹⁹ United Nations, “The Great Lakes Judicial Cooperation Network,” Bureau for the Special Envoy of the Great Lakes, https://ungreatlakes.unmissions.org/sites/default/files/great_lakes_judicial_cooperation_network_flyer_english_0.pdf

²⁰ “Rwanda, Tanzania Police Discuss Cooperation to Combat Cross-Border, Transnational Crimes,” *Taarifa*, May 11, 2021, <https://taarifa.rw/rwanda-tanzania-police-discuss-cooperation-to-combat-cross-border-transnational-crimes/>; “Zambia-DRC JPC Closes,” *Zambia National Broadcasting Corporation*, November 26, 2019, <https://www.znbc.co.zm/news/zambiadrc-commission-closes/>

²¹ Hamza Meddeb, “The Volatile Tunisia-Libya Border : Between Tunisia’s Security Policy and Libya’s Militia Factions”, *Programme Carnegie sur le Moyen-Orient*, 2020, https://carnegieendowment.org/files/Meddeb_TunisiaLibya.pdf.

²² OECD/SWAC, *Cross-Border Cooperation and Policy Networks in West Africa*, West African Studies, OECD Publishing, 2017, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264265875-en>

²³ Mark Shaw & Tuesday Reitano, “People's Perspectives of Organized Crime in West Africa and the Sahel”, *Institute for Security Studies - Africa Paper 254*, 2014, p. 14.

²⁴ Naish, *op.cit.*